

Arnaque à la billetterie sur le site EUROTEAM

Par **MOULIE**, le **27/09/2010** à **18:49**

Bonjour,

Existe-t-il un recours dans le cadre d'un paiement par carte bleu sur internet ?

- Achat de 2 billets pour le concert de U2 (Stade de France) au prix de 350,00 € (somme débitée) sur le site EUROTEAM.

Je sais que je ne suis pas le seul dans ce cas.

Merci pour votre réponse.

Jean-Marc MOULIE

Par **Domil**, le **28/09/2010** à **01:52**

Simple : vous allez à la banque avec votre relevé et montrant la ligne du débit "ça je ne sais pas ce que c'est". S'il n'y a eu ni saisie du code, ni signature, la banque est obligée de vous recrediter le compte de la somme dont elle ne peut justifier le débit par un ordre de votre part.

La banque n'a pas le droit d'exiger la production d'une plainte ni n'a le droit de se mêler de vos relations commerciales avec un tiers.